

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRPE/1999/6
21 octobre 1998

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la construction des véhicules

Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)
(12-15 janvier 1999)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION ¹

a) Réunion informelle sur les émissions de particules

qui se tiendra à Genève, le mardi 12 janvier 1999
(14 h 30 à 17 h 30)

Les débats et les exposés devraient porter sur:

1. L'échange d'informations dans le domaine des émissions de particules portant plus particulièrement sur les experts suivants:
 - a. Effets sur la santé
 - b. Effets sur l'atmosphère
 - c. Techniques d'échantillonnage et d'analyse
 - d. Influences de la technologie des moteurs et des carburants
 - e. Techniques de contrôle en aval des soupapes d'échappement
2. La préparation du séminaire qui se tiendra à Naples au milieu de l'année 1999.

¹Conformément à une décision de la Réunion d'experts, deux réunions informelles distinctes, avec services de traduction, se tiendront avant la trente-septième session proprement dite (TRANS/WP.29/GRPE/36, par. 46).

Note: Le présent document est distribué uniquement aux experts de la pollution et de l'énergie.

b) Réunion informelle du Groupe de travail sur la procédure d'homologation à l'échelle mondiale des moteurs de poids lourds

qui se tiendra à Genève, le mercredi 13 janvier 1999
(de 9 h 30 à 17 h 30)

L'ordre du jour sera établi et distribué aux membres du Groupe de travail sur la procédure d'homologation avant la réunion du secrétariat de l'OICA (TRANS/WP.29/GRPE/34, par. 9).

c) Trente-septième session du GRPE proprement dit²

qui se tiendra à Genève du jeudi 14 juin (9 h 30)
au vendredi 15 juin 1999 (12 h 30)

Point de
l'ordre
du jour

Documents

- | | | |
|-----|--|---|
| 1. | RÈGLEMENT N° 49 (Émissions des moteurs à allumage par compression) | |
| 1.1 | <u>Mise au point d'un mode opératoire pour l'essai concernant les émissions</u> | |
| | Le Président du Groupe de travail sur la procédure d'homologation remettra un rapport d'activité (voir réunion informelle b) ci-dessus). | TRANS/WP.29/GRPE/36, par. 3 à 12 |
| 1.2 | <u>Homologation des véhicules équipés de moteurs fonctionnant au GPL et au GN</u> | |
| | Le GRPE souhaitera peut-être reprendre l'échange de vues sur cette question, en attendant les résultats de l'examen, par la Communauté européenne, d'une proposition de projet d'amendements à la Directive 88/77/CEE. | TRANS/WP.29/GRPE/36, par. 13 à 16
TRANS/WP.29/GRPE/1998/14 |

²Dans un souci d'économie, tous les documents officiels expédiés par courrier ne seront plus distribués en salle. Les participants sont priés de bien vouloir se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents. On peut aussi trouver les documents sur le site Internet suivant:
<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>.

Point de
l'ordre
du jour

Documents

1.3 Carburants de référence

Cette question devrait être examinée compte tenu de la nouvelle proposition que doit établir l'expert de la Commission européenne. Des propositions des experts de l'Allemagne et des Pays-Bas seront examinées.

TRANS/WP.29/GRPE/36, par. 17 à 19
TRANS/WP.29/GRPE/R.275/Rev.1
TRANS/WP.29/GRPE/1998/11
TRANS/WP.29/GRPE/1999/1
TRANS/WP.29/GRPE/1999/5

2. MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS DE LA CEE CONCERNANT LES VÉHICULES/MOTEURS FONCTIONNANT AU GPL ET AU GN

2.1 Règlement N° 67 (Équipements spéciaux pour gaz de pétrole liquéfié)

Le GRPE souhaitera peut-être examiner la proposition de l'AEGPL de modifier les prescriptions de sécurité contre l'explosion des conteneurs de GPL quand elles auront été étudiées par le WP.29 et par l'AC.1 à sa dixième session (novembre 1998)

TRANS/WP.29/GRPE/36, par. 20 à 23
TRANS/WP.29/R.808
TRANS/WP.29/1998/31 et Add.1
TRANS/WP.29/1998/63
TRANS/WP.29/GRPE/1999/7

2.2 Proposition de projet de règlement concernant les équipements spéciaux des véhicules automobiles fonctionnant au gaz naturel comprimé (GNC)

Le GRPE a décidé de reprendre l'examen du rectificatif au projet de règlement quand il aura été étudié par le WP.29 et l'AC.1 à sa dixième session (novembre 1998)

TRANS/WP.29/GRPE/36, par. 35 et 36
TRANS/WP.29/1998/33
TRANS/WP.29/1998/64
TRANS/WP.29/1998/68

2.3 Proposition de projet de règlement concernant les systèmes d'adaptation au GPL et au GNC

Le GRPE a décidé de reprendre l'examen de cette question et d'étudier les propositions élaborées par les experts de l'Italie et de la Pologne

TRANS/WP.29/GRPE/36, par. 24 à 26
TRANS/WP.29/GRPE/R.279
TRANS/WP.29/GRPE/1998/12
TRANS/WP.29/GRPE/1999/2
TRANS/WP.29/GRPE/1999/3

Point de
l'ordre
du jour

Documents

3. PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE TRANSPORT ET D'ENVIRONNEMENT
- 3.1 Prescriptions techniques applicables aux véhicules après l'an 2000
- Le GRPE a décidé de suivre de près l'évolution du Programme Auto-Oil II et les mesures complémentaires qui seront prises par la Commission européenne.
- TRANS/WP.29/GRPE/36, par. 27
- 3.2 Réduction des émissions de dioxyde de carbone et de la consommation de carburant
- Le GRPE continuera à suivre l'évolution de la situation dans ce domaine.
- TRANS/WP.29/GRPE/36, par. 28 et 29
4. ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRESCRIPTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES CONCERNANT LES ÉMISSIONS
- Le GRPE souhaitera peut-être procéder à un échange de vues sur l'évolution des législations nationales et des prescriptions internationales. Les délégations sont priées de présenter de brèves déclarations et, le cas échéant, de les compléter oralement.
- TRANS/WP.29/GRPE/36, par. 30 et 31
5. QUESTIONS DIVERSES
- 5.1 Règlement N° 83 (Émissions des véhicules des catégories M1 et N1)
- Une proposition d'extension du Règlement N° 83 aux véhicules N1 < 2 800 kg est attendue de l'OICA.
- TRANS/WP.29/GRPE/36, par. 32 à 34
TRANS/WP.29/GRPE/1998/14
TRANS/WP.29/1998/32 et Add.1
- 5.2 Règlement N° 96 (Émissions des tracteurs agricoles et forestiers)
- Le GRPE voudra peut-être examiner une proposition de la République tchèque tendant à ajouter dans la communication des renseignements sur la famille de moteurs.
- TRANS/WP.29/GRPE/36, par. 44 et 45
TRANS/WP.29/GRPE/1999/4

Point de
l'ordre
du jour

Documents

5.3 Catalyseurs de remplacement pour
véhicules équipés d'un système
d'autodiagnostic

Le GRPE souhaitera peut-être reprendre l'examen de cette question sachant que la Communauté européenne a adhéré à l'Accord de 1958 et qu'elle a accepté le Règlement N° 103. TRANS/WP.29/GRPE/36, par. 37

5.4 Émissions de particules

Le Président de la réunion informelle (voir a) ci-dessus) souhaitera peut-être rendre compte de cette réunion au GRPE. TRANS/WP.29/GRPE/36, par. 2 et 38 à 41
